

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 27 Août 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4935

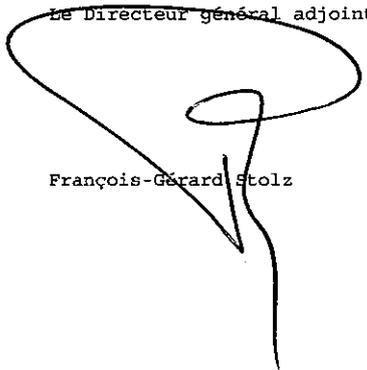
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : FERRONNERIE ARTISANALE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 201001U11C2
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

6-4935

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: **Roberto GALLUCCIO**,
Administrateur délégué

Date et signature : 8/5/2012

2. Intitulé de l'unité de formation:

Ferronnerie artisanale

CODE DE l'U.F. : 20 10 01 011 C2	DOMAINE DE FORMATION : 205
---	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. : 201001 UMC2

DOMAINE DE FORMATION : 205

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Horaire minimum:

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Ferronnerie artisanale	PP	C	160
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

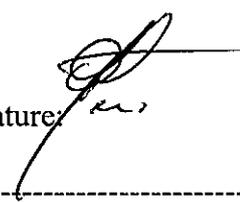
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE

- PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 12.07.14

Signature: 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection:-----

(2) A compléter

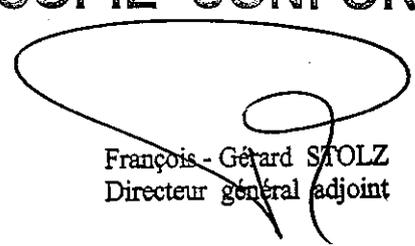
(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME


François-Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Ferronnerie artisanale

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant:

- ◆ d'acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'exécution rationnelle de travaux simples de ferronnerie artisanale;
- ◆ de réaliser des fabrications d'éléments de ferronnerie selon les techniques de façonnage à froid et à chaud;
- ◆ d'assembler des éléments de ferronnerie par soudage, brasage oxyacétylénique, soudage électrique et/ou rivetage;
- ◆ de développer sa créativité ainsi que son sens esthétique dans le domaine de la ferronnerie artisanale.

Ferronnerie artisanale

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

en mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
- ◆ effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - ◆ utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - ◆ calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B. ou titre équivalent ou supérieur.

Ferronnerie artisanale

3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Il est recommandé, pour cette formation basée sur des exercices pratiques, de ne pas dépasser plus d'un étudiant par poste de travail et pas plus de 15 étudiants par groupe.

Ferronnerie artisanale

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

A partir d'une documentation adaptée aux besoins, en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité et les normes en vigueur lors de la réalisation des différents travaux de ferronnerie, en favorisant l'esprit de créativité, au départ de consignes de travail (méthode de travail) et disposant de l'outillage et des matériaux indispensables,

- de mesurer, de découper, de préparer et de positionner divers éléments de ferronnerie en vue de les assembler;
- d'utiliser des gabarits de :
 - façonnage d'éléments de ferronnerie,
 - positionnement et assemblage;
- de façonner à froid par pliage, emboutissage, etc;
- de façonner à chaud en utilisant les techniques appropriées et de corriger les défauts éventuels tels que : déformation, retrait, etc;
- d'assembler les divers éléments par :
 - soudage électrique,
 - soudage oxyacétylénique,
 - et/ou rivetage, etc.;
- de fabriquer des ensembles tels que barrières, portails, garde-corps, balustrades simples, etc ... en tenant compte de l'aspect esthétique;
- d'assembler ces divers ensembles en vue du traitement ou des traitements de protection qui leur seront destinés (les différents types de peinture, les traitements anticorrosion, la galvanisation à chaud et à froid, la métallisation, le thermo-laquage, etc.).

Ferronnerie artisanale

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une documentation adaptée aux besoins, en respectant scrupuleusement les consignes de sécurité et les normes en vigueur lors de la réalisation des différents travaux de ferronnerie, en favorisant l'esprit de créativité,

au départ de consignes de travail (méthode de travail) et disposant de l'outillage et des matériaux indispensables,

- de réaliser un ensemble tel que : barrière, portail, garde-corps, balustrade simple, etc
 - en préparant et en positionnant les différents éléments,
 - en les façonnant,
 - et en les assemblant par soudage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- le respect des dimensions,
- le niveau de la qualité du travail d'assemblage (qualité des soudures, etc.),
- le niveau de rigidité et de solidité de l'ensemble.

Ferronnerie artisanale

6. PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.